

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2007 A 20 H 30**

**Réunion présidée par** : M. LOAEC, Maire.

**Conseillers présents** : Mmes ARGALON-GLYNN, GOURET, HERLEDAN, HOPE, KERNEVEZ, MAGOT, MM. BOUGUENNEC, CAPP, COSTIOU, COTTEN, GUIRINEC, KERNEVEZ, LENNON, LE QUEAU, RIVIERE.

**Procuration** : de M. COSTIOU à M. LOAEC.

**Secrétaire de séance** : M. CAPP.

-----

### **- Approbation du compte-rendu de la réunion du 20 mars 2007**

M. le Maire signale qu'il a reçu une observation de M. LE QUEAU le 27 mars 2007, afin d'ajouter au compte-rendu l'une de ses interventions qui a été omise.

M. LE QUEAU, en questions diverses, avait fait remarquer que les abords de l'entreprise MCMR étaient un véritable capharnaüm (stockage, etc) et que cette situation, surtout en bordure de la départementale et à l'entrée de la commune, n'était pas normale. M. LOAEC avait répondu qu'il était en contact avec l'entreprise et que la situation, due aux aléas climatiques, devait évoluer positivement.

M. COTTEN a un doute sur l'unanimité du vote concernant les avenants à la construction de la Maison des Enfants. Après vérification, aucun des deux secrétaires n'a relevé de « contre » ou d'abstentions.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité, avec ces remarques.

### **- Attribution des subventions pour 2007**

M. LOAEC présente les propositions faites par la commission des finances quant aux subventions à attribuer en 2007 au CCAS et aux associations.

La subvention à l'ADMR est transférée au CCAS. Le comité des fêtes sollicite une subvention de 1 400 € afin de réaliser des tables, qui profiteront aux autres associations de la commune.

M. le Maire invite les conseillers à voter pour l'attribution de ces subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ ATTRIBUE les subventions figurant sur la liste jointe en annexe, au titre de l'année 2007, pour un montant total de 8 290.50 €.

### **- Tarifs des camps du CLSH pour l'été 2007**

Trois camps seront organisés par le CLSH communal cet été, à Saint-Thois et Brasparts. M. le Maire invite les conseillers à voter pour l'approbation des tarifs de ces camps.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ APPROUVE les tarifs des camps du CLSH pour l'été 2007 tel que joints en annexe.

### **- Fixation des ratios d'avancement de grade du personnel communal**

Le Maire informe l'assemblée que de nouvelles dispositions ont été introduites par la loi du 19 février 2007, d'application immédiate (article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée) : dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux, appelé « ratio promus – promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire (CTP). Il peut varier entre 0 et 100 %. Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police.

Vu l'avis de principe du Comité Technique Paritaire du CDG 29 réuni le 22 mars 2007 pour l'année 2007, préconisant de fixer un ratio de 100% dans la limite de l'organigramme ou du tableau des emplois, le Maire propose à l'assemblée de fixer les ratios d'avancement de grade pour la collectivité à 100% pour 2007.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ DECIDE d'adopter les ratios ainsi proposés.

#### **- Action en justice LAURENT – autorisation au Maire de défendre la commune**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un recours a été déposé devant le Tribunal Administratif de Rennes par les consorts LAURENT en vue de l'annulation de la délibération du Conseil Municipal du 14 février 2007 portant approbation du projet de modification du POS.

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ AUTORISE le Maire à défendre les intérêts de la commune dans le cadre de l'action en justice précitée.
- ◆ MANDATE à cet effet le cabinet de Maître Richard LE ROY à Brest.

#### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

##### **- Enquête publique sur un bâtiment commercial à l'enseigne Super U**

L'enquête publique s'est terminée le 30 avril 2007 ; la commissaire-enquêtrice a un mois pour remettre ses conclusions.

##### **- Programme des jeudis du Parc pour l'été 2007**

Le programme est distribué aux conseillers par M. CAPP.

##### **- Journée « Portes Ouvertes » pour les nouveaux arrivants**

M. le Maire donne le programme de la journée « Portes Ouvertes » à destination des nouveaux arrivants, qui aura lieu le 2 juin prochain.

##### **- ZAC de Penhoat Salaün**

M. LE QUEAU demande sur quoi portait exactement l'enquête qui a eu lieu le mois dernier.

M. LOAEC explique qu'une enquête publique est nécessaire pour la construction de bâtiments à usage de commerce dont la SHON est supérieure à 10 000 m<sup>2</sup>. Le dossier soumis à l'enquête était donc principalement constitué du dossier de permis de construire « Super U ». La solution d'assainissement retenue ayant fait l'objet d'une demande de pièces complémentaires de la DDE, l'enquête a été prolongée de 15 jours afin de soumettre au public le projet d'assainissement autonome choisi par le constructeur.

M. le Maire rappelle que seront discutés prochainement en Conseil le projet de traité de concession entre la commune et l'aménageur, ainsi que le dossier de réalisation de la ZAC.

##### **- Travaux sur la RD 34 à Ty Glas**

M. COTTEN souhaite savoir où en sont les travaux qui étaient prévus entre la propriété Bodivit et « L'Etoile d'Asie » : il lui est répondu que ceux-ci étaient prévus en mai et devraient donc commencer sous peu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21 h 05.

Le compte-rendu de la séance a été affiché en mairie le 14 mai 2007.

Le Maire,

08